



HÔTEL DE VILLE

BP 147 38603 Fontaine cedex

04 76 28 75 75

mairie@ville-fontaine.fr

ville-fontaine.fr

**N°2026\_AP\_0018**

**ISÈRE**  
**Habitat et Foncier**  
**ACL/RK**

## **ARRÊTÉ**

**Objet : Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement du parking public situé rue de la Liberté en vue de sa cession**

**Le Maire de FONTAINE,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques,

**VU** le Code de l'urbanisme,

**VU** le Code de la voirie routière, notamment ses articles L141-3 et R141-4 et suivants,

**VU** le Code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R134-13, R134-15 et suivants,

**VU** la délibération du Conseil municipal de la Ville de Fontaine en date du 18 novembre 2024 relative au déclassement du parking public situé sur la parcelle AK 365 et à la nécessité d'organiser une enquête publique,

**VU** la délibération du Conseil municipal de la Ville de Fontaine en date du 23 février 2026 relative à l'autorisation de dépôt d'une demande de transfert du PC n°381691910025 de la SSCV Liberté vers CDC Habitat social sur la parcelle AK 365 (parking Liberté),

**VU** l'arrêté d'ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement d'un parking public en vue d'une cession en date du 28 mai 2025,

**VU** l'arrêté d'annulation d'un arrêté d'ouverture d'enquête publique en date du 6 juin 2025,

**VU** la liste des commissaires enquêteurs agréés par la préfecture de l'Isère pour l'année 2026,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'ouvrir une enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement du domaine public d'un parking communal, parcelle cadastrée section AK 365,

### **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il sera procédé par la Ville de Fontaine à une enquête publique en vue du déclassement d'une emprise appartenant au domaine public routier, correspondant au parking public situé à l'angle de la rue de la Liberté et du boulevard Joliot-Curie, parcelle cadastrée section AK 365.

L'enquête publique se déroulera pendant 17 jours consécutifs, du lundi 4 mai 2026 à 9h au mercredi 20 mai 2026 à 17h inclus.

**Article 2** : Le dossier relatif à l'enquête publique prescrite à l'article 1<sup>er</sup> sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à l'Hôtel de Ville, 89 mail Marcel Cachin 38600 FONTAINE, du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture habituels de la mairie.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la commune de Fontaine à l'adresse suivante : <https://ville-fontaine.fr/>

**Article 3** : Monsieur le Maire de Fontaine désigne Monsieur Gilles Dupont en qualité de commissaire-enquêteur titulaire pour mener l'enquête susvisée.

**Article 4** : Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Fontaine, aux dates indiquées ci-dessous :

- Le lundi 4 mai 2026 de 9h00 à 12h00.
- Le mercredi 20 mai 2026 de 14h00 à 17h00.

**Article 5** : Le public pourra faire part de ses avis et observations sur le projet pendant toute la durée de l'enquête publique des façons suivantes :

- auprès du commissaire-enquêteur lors des permanences organisées à cet effet et définies à l'article 4,
- par écrit sur le registre d'enquête public à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition en Mairie - Hôtel de Ville - 89 mail Marcel Cachin 38600 Fontaine aux heures habituelles d'ouverture de la mairie,

- par courrier écrit adressé par voie postale à l'adresse suivante et réceptionné avant la clôture de l'enquête publique :

Monsieur le commissaire-enquêteur

Enquête publique sur le projet de déclassement du parking public rue de la Liberté

Mairie de Fontaine

89 mail Marcel Cachin 38600 Fontaine

- par voie numérique à l'adresse électronique suivante :

[epparkingliberte@ville-fontaine.fr](mailto:epparkingliberte@ville-fontaine.fr)

**Article 6** : Un avis d'information de l'enquête sera publié en caractères apparents huit (8) jours au moins avant le début de l'enquête par voie de presse dans deux journaux locaux (Les affiches de Grenoble et du Dauphiné et Le Dauphiné Libéré). Il sera rappelé dans ces deux journaux dans les huit jours après le début de l'enquête publique.

Le même avis sera publié par voie d'affichage à la mairie de Fontaine et sur le lieu concerné par le déclassement, quinze (15) jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Cet avis sera également mis en ligne sur le site Internet de la Ville de Fontaine (<http://www.fontaine-ville.fr>)

**Article 7** : A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1<sup>er</sup>, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur.

**Article 8** : Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de la commune de Fontaine, le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

**Article 9** : Les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public à l'Hôtel de Ville de Fontaine et pourront être consultés sur le site de la Ville de Fontaine pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

**Article 10** : A l'issue de l'enquête publique et après réception du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, le projet de déclassement du parking public sera soumis au Conseil municipal de Fontaine pour approbation.

**Article 11** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la législation en vigueur. Il est exécutoire de plein droit à compter de sa publication ou de son affichage.

**Article 12** : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Fontaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 13** : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le commissaire-enquêteur,
- Mme la Préfète de l'Isère,
- M. le Président du tribunal administratif de Grenoble.

**Article 14** : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

**Fait à FONTAINE, le 13/04/2026**